

## **Compte rendu de la réunion de la Commission Régionale du Corps Arbitral (CRCA) du 18 mars 2017**

### **Début de la réunion 9h30**

**Présents :** Jean Claude Claudel, Frédéric Dohen, Céline Kreider, Jean Louis Minot, Thierry Nuninger, Patrick Paris, Jean Luc Richard

**Assiste :** Daniel Krieger

**Excusés :** Damien Bois, Didier Gaudrier, La commission souhaite un prompt rétablissement à Didier

### **La commission**

- |                       |                                 |             |
|-----------------------|---------------------------------|-------------|
| • Jean Louis Minot    | Team Macadam's Cowboys (54)     | (Président) |
| • Damien Bois         | ASPTT de Troyes (10)            |             |
| • Jean Claude Claudel | Cycle Golbéen (88)              |             |
| • Frédéric Dohen      | PS Givrauval (55)               |             |
| • Didier Gaudrier     | A C Bazancourt Reims (51)       |             |
| • Céline Kreider      | VC Soultzia                     |             |
| • Thierry Nuninger    | ASPTT Mulhouse (68)             |             |
| • Patrick Paris       | U.V.C.Charleville Mézières (08) |             |
| • Jean Luc Richard    | AC Bischwiller (67)             |             |

Bien entendu, un arbitre n'appartient à aucun club dans le cadre de sa fonction d'arbitre mais les clubs ont été indiqués ci-dessus afin de « situer » un peu mieux les personnes.

Il n'est pas dans l'esprit de la commission de voir se créer 3 sous-commissions issues des ex-comités régionaux ou 10 sous-commissions issues des départements. Il ne doit plus y avoir de frontières, tout le monde travaille pour le comité du Grand Est de cyclisme.

La commission travaillera dans un premier temps principalement pour les disciplines « dites traditionnelles », les autres disciplines étant gérées par les commissions régionales concernées. Ultérieurement, la CRCA se rapprochera de ces différentes commissions afin de voir comment nous pouvons mutualiser nos réflexions.

Le nombre de réunions sera limité au strict minimum. Les réunions seront organisées à Nancy (point central convenant à chacun) en général le samedi à partir de 9h30. La commission travaillera principalement par échange de mails, échanges téléphoniques, conférences téléphoniques, ...

### **Détail d'organisation / homologation/ Arbitre club**

Patrick Paris fera une compilation des formulaires DO utilisés dans les 3 ex-régions afin d'en faire un commun pour le Grand Est.

Sur ce nouveau formulaire, il sera possible pour les clubs de mentionner le nom d'un (ou plusieurs) arbitre(s) club disponible(s) exclusivement pour la fonction Arbitre sur les épreuves de 15 minutes avant le début des dossards jusqu'à la proclamation des résultats.

Tous les détails d'organisation envoyés par les clubs dans les 3 secrétariats seront envoyés par les secrétaires à Damien Bois, Frédéric Dohen, Jean Luc Richard et copie au secrétaire général Patrick Paris. Ces personnes vérifieront (quel que soit le club organisateur ou le département)

- ✓ la conformité avec le règlement
- ✓ la faisabilité (trop d'épreuves sur le même circuit simultanément, courses trop rapprochées)

#### **Antenne de Reims**

13, place Louis Demaison  
BP 510 - 51682 Reims cedex  
Tél. 03 26 85 51 86  
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

#### **Siège social**

Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Tél. 03 83 18 87 59  
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

#### **Antenne de Strasbourg**

4, rue Jean Mentelin  
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2  
Tél. 03 88 26 94 45  
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr

- Sur un circuit inférieur à 10 Km, il n'y aura qu'un seul départ. Cette limite pourra être adaptée suivant la configuration du parcours pour permettre deux départs décalés.
  - Sur un circuit supérieur à 10 Km, il y aura au maxi 2 départs décalés
- ✓ le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la journée. Si besoin d'arbitres supplémentaires, ils seront pris parmi les arbitres clubs mentionnés sur le DO. Dans ce cas, le club n'aura rien à régler. S'il faut faire appel à des arbitres non mentionnés sur le DO, le club devra s'acquitter des 50,00 € par arbitre supplémentaire.

Ces personnes donneront une réponse dans les 48h

## Harmonisation des documents :

- ✓ DO : Patrick Paris propose un exemplaire et le diffuse aux secrétaires
- ✓ Etat de résultat : tendre vers 100% d'utilisation d'Excel « gestion\_épreuves V8 » de la FFC
- ✓ Frais de déplacement : utiliser le modèle de l'ex comité de Lorraine
- ✓ Fiche sécurité : utiliser le modèle de l'ex comité de Champagne Ardenne

## Nominations

Jusque fin mai, les anciennes régions nomment les arbitres en gardant à l'esprit que les organisateurs paient un forfait et que les arbitres ont des frais kilométriques **donc attention aux distances**.

Une cartographie des arbitres est en cours et à partir du 01 juin, nous ne parlerons plus de nomination départementale ou d'ex-région. Nous parlerons plutôt de territoire ou de secteur géographique.

Des binômes proposeront des nominations sur un secteur donné qui seront consolidés au niveau régional :

- secteur nord-ouest : Didier Gaudrier - Jean Louis Minot
- secteur sud-ouest : Damien Bois – Frédéric Dohen
- secteur est : Céline Kreider - Jean Luc Richard

Le découpage n'est pas figé, il pourra évoluer à l'usage.

Il faut faire attention à la distance des déplacements mais la distance ne doit pas être le seul critère. L'expérience, la qualification, le niveau de la course, les autres membres du jury sont aussi des critères importants (ne pas faire officier toujours ensemble les mêmes binômes ou trinômes d'arbitres par exemple)

Pour les championnats élite route, un dispositif identique à une élite nationale sera mis en place :

- Un président du jury
- Un juge à l'arrivée
- 2 arbitres titulaires (voiture)
- 2 arbitres moto

Pour les championnats de la jeunesse : un arbitre moto sera nommé.

Pour les championnats route et cyclo-cross (Elite et de la jeunesse), le président du jury sera :

- Champardenais lorsque organisé en Lorraine
- Lorrain lorsque organisé en Alsace
- Alsacien lorsque organisé en Champagne Ardenne.

Les autres membres du jury seront issus de plusieurs départements sans pour autant définir un tour de rôle figé et définitif.

### Antenne de Reims

13, place Louis Demaison  
BP 510 - 51682 Reims cedex  
Tél. 03 26 85 51 86  
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

### Siège social

Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Tél. 03 83 18 87 59  
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

### Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin  
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2  
Tél. 03 88 26 94 45  
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr

## Frais/Vacations

Validation de ce qui avait été proposé lors d'une réunion de coordination en août 2016

### Calendrier régional :

- ✓ Le club organisateur réglera au comité 50,00 € par arbitre et par jour (et 75,00 € par chronométrateur si besoin) sur la base de 3 arbitres par courses (en général). Le nombre définitif d'arbitres dépendra du déroulement de la journée de course. La sous commission d'homologation définira ce nombre.
- ✓ Les arbitres recevront (sauf arbitre club) par virement bancaire du comité plusieurs fois par an :
  - 25,00 € par journée de course
  - 0,30 € par km (aller et retour même pour les arbitres officiant sur une course de leur club)

Pour les déplacements un peu long, merci de privilégier (si possible) le covoiturage. Bien entendu, en cas de covoiturage, ne compter que les km réellement effectués avec votre véhicule.

Le président du jury remplira un formulaire sur lequel pour chaque fonction, il devra mentionner le nom de l'arbitre, son lieu d'habitation et le nombre de kilomètres Aller/Retour. Ce document sera à inclure dans le dossier de course avec les résultats et servira de note de frais pour le comité.

### Calendrier national :

Les organisateurs règlent directement les arbitres et chronométrateurs d'après la note de frais fournis par les arbitres.

- 50,00 € pour les arbitres au moins nationaux
- 30,00 € pour les arbitres régionaux
- 0,33 € par km (aller et retour)

Les chronométrateurs recevront quel que soit le calendrier :

- 40,00 € pour une épreuve d'un jour (1 étape ou 2 étapes)
- 50,00 € par jour pour une épreuve de 2 jours et plus

## Ecole de cyclisme

Des arbitres école de vélo seront nommés sur les épreuves école de cyclisme et seront dédommagés comme indiqué dans le point précédent.

On entend par école de cyclisme, les concours avec plusieurs épreuves. Les épreuves sur route en ouverture d'une autre course sur route (régularité route) n'entrent pas dans ce cadre et restent sous la responsabilité des éducateurs des clubs.

L'ex CRCA du comité de Champagne-Ardenne nommait déjà des arbitres école de vélo. Pour les autres ex-régions, la commission demandera des propositions de nominations à la commission jeunesse.

La commission interrogera les arbitres régionaux et nationaux pour savoir si certains souhaitent se former et officier sur les écoles de cyclisme.

## Formation

Formation arbitre club : à délocaliser s'il y a des besoins.

Les formations arbitre régional seront délocalisées par secteur en privilégiant les secteurs en manque d'arbitres et des demandes. Pour 2017, la formule sera la formule mise en place en Lorraine ces dernières années :

- Une session théorique route un vendredi soir (3h)

### **Antenne de Reims**

13, place Louis Demaison  
BP 510 - 51682 Reims cedex  
Tél. 03 26 85 51 86  
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

### **Siège social**

Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Tél. 03 83 18 87 59  
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

### **Antenne de Strasbourg**

4, rue Jean Mentelin  
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2  
Tél. 03 88 26 94 45  
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr

- une saison (ou ce qui en reste) en tant que stagiaire : les stagiaires vont sur les courses qu'ils souhaitent, en font autant qu'ils veulent mais un minimum de 3 courses est requis pour pouvoir passer l'examen.
- Une session piste (malheureusement trop souvent annulée) : théorie sur 2h + pratique sur une épreuve.
- Une session cyclo-cross (souvent sur le premier de la saison) : théorie sur 2h le matin + pratique sur une épreuve l'après midi
- Une séance de révision un matin (en fin d'année) et examen l'après midi même

Pendant le mandat, il y aura une formation et examen

- d'arbitre national
- de chronométreur régional

Ces 2 formations seront « calées » en fonction du plan quadriennal de formation de la commission nationale.

Un questionnaire sera envoyé aux arbitres pour leur demander leurs souhaits de formation à court et moyen terme.

## **Envoi des résultats :**

Dans le souci de publier le plus rapidement possible les résultats officiels de toutes les épreuves du Comité Régional du Grand Est de Cyclisme, merci d'envoyer ou de rappeler aux organisateurs d'envoyer les résultats, si possible, dès le soir, à l'adresse suivante :

[ffcgrandest.resultats@orange.fr](mailto:ffcgrandest.resultats@orange.fr)

L'objectif est que tous les classements soient sur les outils de communication du comité régional (site web « [www.grandestcyclisme.fr](http://www.grandestcyclisme.fr) » en construction et la page Facebook : « Grand Est Cyclisme ») le plus tôt possible dès le soir de l'épreuve. (Voir l'annonce de la commission régionale communication ci jointe)

Cet envoi ne remplace pas l'envoi du dossier de course avec les résultats au comité.

## **Accords frontaliers :**

Pas de modification pour le moment avant peut-être une remise à plat de ces accords pour les réécrire au niveau de la nouvelle région

### (ex) Alsace

- Accord avec l'Allemagne (accord commun avec la Lorraine)
- Accord avec la Suisse

### (ex) Lorraine :

- Accord avec l'Allemagne (accord commun avec l'Alsace)
- Accord avec le Luxembourg
- Accord avec la Belgique

## **Points divers / Rappel**

Le bureau du comité a validé que les champions régionaux des ex-comités peuvent porter leur maillot de champion (dans la discipline et la catégorie d'âge où il a été acquis) jusque la veille des prochains championnats du Grand Est.

Sur les épreuves individuelles (c'est-à-dire presque toutes les épreuves), c'est le coureur lui-même qui vient présenter sa licence et retirer son dossard et non son DS ou son père. Le contrôle de la licence

### **Antenne de Reims**

13, place Louis Demaison  
BP 510 - 51682 Reims cedex  
Tél. 03 26 85 51 86  
E-mail : [ffcgrandest.reims@orange.fr](mailto:ffcgrandest.reims@orange.fr)

### **Siège social**

Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Tél. 03 83 18 87 59  
E-mail : [ffcgrandest.comite@orange.fr](mailto:ffcgrandest.comite@orange.fr)

### **Antenne de Strasbourg**

4, rue Jean Mentelin  
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2  
Tél. 03 88 26 94 45  
E-mail : [ffcgrandest.strasbourg@orange.fr](mailto:ffcgrandest.strasbourg@orange.fr)



reste de la responsabilité des arbitres. La distribution des dossards ne peut donc pas commencer avant l'arrivée des arbitres

Sur les épreuves individuelles, il n'y a pas de remplacement de coureur. Le coureur ne venant pas sera considéré comme non partant et le « remplaçant » sera considéré comme engagé sur place.

Ne pas hésiter à interdire les voitures suiveuses si le circuit ne s'y prête pas. Sur un circuit inférieur à 8km, il est légitime de s'interroger sur la présence ou non de voitures suiveuses.

Si possible, le président du jury fera un bilan avec l'organisateur en fin de journée. Le but n'est pas de distribuer les bons et les mauvais points mais de mettre en avant les points positifs et négatifs de l'organisation concernant notre domaine de compétence. Ce bilan se fait « discrètement » surtout s'il y a des points négatifs à aborder.

## **Information de la CNCA :** Voir document ci-joint

Voici les principales informations

### **Tenues arbitre (page 3)**

Reconduction du partenariat avec Armorlux pour 3 ans.

Attention à la modification de code de la route sur le port des gants à moto (Arbitre moto, ardoisier, régulateur, ...) !!! ????. Voir modification à la fin de ce document.

### **Quelques rappels de déontologie (page 4)**

Un arbitre doit faire preuve de neutralité et d'indépendance. Il ne peut être impliqué à aucun titre dans une épreuve où il officie. Il doit décliner sa désignation s'il a connaissance d'un élément qui mettra sa neutralité en question.

**Les arbitres doivent faire preuve d'une certaine réserve et ne pas commenter publiquement des décisions prises par leurs collègues. Il en est de même pour les états d'âme publiés sur les réseaux sociaux.**

### **Suppression du numéro de Licence UCI (pages 6 à 10)**

Les numéro de licence UCI est supprimé et est remplacé par un UCI ID qui sera unique (contrairement au numéro de licence UCI) et que le coureur conservera toujours un peu dans le même style que le numéro NIP sur la licence FFC

Pour les étrangers ou les épreuves du calendrier national ou international, c'est ce numéro UCI ID qu'il faudra utiliser au lieu du numéro de licence UCI.

### **Modification de la réglementation 2017**

Pas beaucoup de modifications

- La plus importante (à notre niveau) : Plus de carte à la journée sur les épreuves départementale sur route.
- UCI ID avec modification des listes de départ et état de résultats
- Le port des gants de sécurité est obligatoire sur piste.
- Ordre de priorité des maillots : le maillot de champion du monde passe en seconde position à la place du maillot de leader de la coupe, du circuit, de la série ou du classement qui passe en 3<sup>ème</sup> position → mais pas certain que nous ayons ce cas de figure à gérer sur nos courses.

## **Fin de la réunion 12h45**

Pour la Commission Régionale du Corps Arbitral  
Jean Louis Minot  
jminot@gmail.com  
06 98 30 88 24

### **Antenne de Reims**

13, place Louis Demaison  
BP 510 - 51682 Reims cedex  
Tél. 03 26 85 51 86  
E-mail : ffcgrandest.reims@orange.fr

### **Siège social**

Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Tél. 03 83 18 87 59  
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

### **Antenne de Strasbourg**

4, rue Jean Mentelin  
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2  
Tél. 03 88 26 94 45  
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr

## Modifications au code de la route

### Article R431-1-2

Modifié par Décret n°2016-1232 du 19 septembre 2016 - art. 1

En circulation, tout conducteur ou passager d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur, d'un quadricycle à moteur ou d'un cyclomoteur doit porter des gants conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle.

Le fait, pour tout conducteur ou passager, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe.

Lorsque cette contravention est commise par un conducteur tenu de détenir un permis de conduire à points pour conduire ce véhicule, elle donne lieu de plein droit à la réduction d'un point du permis de conduire.

### Article 3

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> entrent en vigueur deux mois après la publication de l'arrêté déterminant les caractéristiques des gants, conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle.

**N.B. :** Les gants doivent répondre à la norme EN 13/594, version en vigueur au 20 novembre 2016.

### Antenne de Reims

13, place Louis Demaison  
BP 510 - 51682 Reims cedex  
Tél. 03 26 85 51 86  
E-mail : [ffcgrandest.reims@orange.fr](mailto:ffcgrandest.reims@orange.fr)

### Siège social

Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Tél. 03 83 18 87 59  
E-mail : [ffcgrandest.comite@orange.fr](mailto:ffcgrandest.comite@orange.fr)

### Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin  
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2  
Tél. 03 88 26 94 45  
E-mail : [ffcgrandest.strasbourg@orange.fr](mailto:ffcgrandest.strasbourg@orange.fr)